

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 29 février 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Lydie COUDERC, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET

Représentés : Guillaume BELLATON

Absents / excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Patrick BOSC

Ordre du jour :

Plan de financement restauration Pont de Quézac

Participation financière EDML

Demandes de subvention

Opération Plan objet d'art Lozère 2016

Frais de scolarité écoles de Florac

Agence postale communale à Blajoux

Vote du Compte administratif

Approbation du Compte de gestion

Affectation des résultats

Modification des statuts du SMEMQI

Délibérations du conseil :

N°009 Plan de financement nouveau restauration Pont de Quézac

Madame le maire rappelle au conseil la possibilité de demander des subventions pour la restauration du Pont de Quézac.

Le plan de financement prévisionnel peut se présenter ainsi :

Restauration et confortation du Pont de Quézac (opération 9229) :

	Dépenses	Recettes
Montant des travaux (HT)	1 183 000,00 €	
Options	112 000,00 €	
Honoraires, hausses, aléas	244 000,00 €	
Mise en place d'un pont provisoire	40 000,00 €	
DRAC (50 % du HT)		704 000,00 €
Conseil régional Languedoc-Roussillon (CPER)		300 000,00 €
FEDER (protection du patrimoine culturel)		100 000,00 €
Conseil départemental Lozère (Fonds de réserve projet d'envergure)		200 000,00 €
<i>Autofinancement (dont souscription publique Fondation patrimoine)</i>		275 000,00 €
TOTAL HT	1 579 000,00 €	1 579 000,00 €
TVA	315 800,00 €	315 800,00 €
TOTAL	1 894 000,00 €	1 894 000,00 €

Le Conseil municipal, *adopte* le plan de financement tel que défini ci-dessus.

N°010 Annulé

N°011 Concert organisé par l'association Stolon

Une participation de 1 000 € est demandée pour organiser un concert en l'église de Quézac au cours de l'été 2016 par l'association Stolon, qui fait intervenir divers instrumentistes autour d'instruments Baschet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, *décide* de programmer ce concert, *accepte* de verser à l'association Stolon la subvention de 1 000 €.

N°012 Opération Plan objet d'arts 2016

Dans le cadre du plan objet d'art Lozère 2016, le service Conservation du patrimoine du Conseil départemental propose la restauration de 2 peintures sur toile situées dans les chapelles nord et sud de l'église de Quézac : *Adoration du Sacré cœur* et *Pieta*. Cette opération sera assurée financièrement par l'État et le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *autorise* l'intervention de restaurateurs sur les tableaux de l'église de Quézac.

N°013 Frais de scolarité école publique de Florac

Les frais de fonctionnement de l'école publique de Florac pour l'année scolaire 2015-2016 se montent à 6 423,41 € pour 7 enfants, soit 917,63 € par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de prendre en charge ces frais.

N°014 Frais de scolarité école privée de Florac

Les frais de fonctionnement de l'école privée de Florac pour l'année scolaire 2015-2016 se montent à 917,63 € pour un élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de prendre en charge ces frais.

N°015 Agence postale communale à Blajoux

La Poste propose de créer une agence postale communale (APC) dans les locaux du village de gîtes de Blajoux pour offrir des services postaux et financiers de proximité au public. Elle s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1127 € par mois pour 2016. Une indemnité d'installation de 3381 € sera également versée, ainsi que des équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'APC. Aucun bureau de poste n'est supprimé.

Le conseil municipal, *considérant* la nécessité du maintien d'un service public de proximité, *après* en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* la création d'une agence postale communale au village de gîtes de Blajoux ; *décide* l'ouverture de cette agence postale communale au 1er juin 2016 ;

N°016 Vote du compte administratif

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marthe PEDULLA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme Flore THÉRON, maire, *lui donne acte* de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 174.03				5 174.03
Opérations exercice	252 618.96	281 552.39	516 849.57	645 338.31	769 468.53	926 890.70
Total	252 618.96	286 726.42	516 849.57	645 338.31	769 468.53	932 064.73
Résultat de clôture		34 107.46		128 488.74		162 596.20
Restes à réaliser	92 176.74	44 185.00			92 176.74	44 185.00
Total cumulé	92 176.74	78 292.46		128 488.74	92 176.74	206 781.20
Résultat définitif	13 884.28			128 488.74		114 604.46

Constate, pour la comptabilité principale, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, *reconnait* la sincérité des restes à réaliser, *vote* et *arrête* les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°017 Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil municipal de la commune de Quézac, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 128 488,74 €, *décide* d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	55 067.50
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	128 488.74
Résultat cumulé au 31/12/2015	128 488.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	128 488.74
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. (compte 1068)	13 884.28
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	114 604.46
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ligne 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

N°018 Approbation du compte de gestion

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Flore THÉRON, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ; *déclare* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°019 Modification des statuts du SMEMQI

Les statuts du syndicat mixte pour la mise en valeur des eaux minérales de Quézac et d'Ispagnac (SMEMQI) doivent être modifiés, afin de prendre en compte la fiscalité 2016 et permettre de participer à la restauration du Pont monument de Quézac.

Les modifications proposées sont : "Article 7 - "Les recettes du syndicat sont constituées par (...) les contributions des membres. Ispagnac : 18 % de la DCRTP et 30 % du FNGIR, Quézac : 13,6 % du produit de la taxe sur les eaux minérales. (...) la participation du Syndicat aux travaux engagés par la commune de Quézac pour la réhabilitation du Pont.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré et à neuf voix pour et une abstention, *émet* un avis favorable à la modification des statuts.

N°020 Arrivée de la Lozérienne VTT

L'association Ludovic Valentin organisation propose l'arrivée de La Lozérienne VTT dans le village de Quézac, le 20 août 2016. Elle demande à cette fin une participation financière de 2 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité *accepte* l'arrivée de la course Lozérienne VTT à Quézac le samedi 20 août 2016, *accepte* de verser la subvention de 2 500 € à l'association Ludovic Valentin organisation.

N°21 Participation financière à l'EDML année scolaire 2015-2016

Annule et remplace la délibération n° 2016-010

La commune compte 12 inscrits à l'école départementale de musique de La Lozère, dont 2 sur le site de Mende (à 1 137,00 €), et 10 sur l'antenne de Florac (à 1 143,00 €), soit un coût total de 13 702,00 €, pondéré à 2 671 € pour la session.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, *accepte* de verser la somme de 2 671 € à l'EDML pour l'année scolaire 2015/2016, pour participation aux frais de fonctionnement.

Questions diverses :

*** Agenda 21**

Une réunion publique est prévue le 8 mars 2016.

*** Commune nouvelle**

Une nouvelle réunion de travail entre les communes de Sainte-Énimie, Montbrun, La Malène, et Quézac aura lieu le 14 mars à 14h à Sainte-Énimie.

*** Pâques**

Le dimanche 27 mars, la chasse aux œufs et organisée pour les moins de 8 ans.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 20h10.